

Séance du 1^{er} Août 2014

L'an deux mille quatorze et le premier août, à 18h 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jérôme VIC, Maire.

Présents : Mmes SOUCHE, LIMOUSIS, BROUET, BUTSCHER – MM. VIC, BRUSTOLIN, KREMER, FLEURET.

Absents ayant donné procuration : M. FABRE à M. VIC, M. FERNANDEZ à M. BRUSTOLIN, Mme GALINDO à Mme SOUCHE

Secrétaire de séance : M. BRUSTOLIN Jean-Luc

Monsieur le Maire remercie les membres présents et demande leur demande s'il y a des questions sur le compte rendu de la séance du 2 juin dernier. Deux précisions sont apportées : l'une concernant l'acquisition du véhicule de service qui est subventionné dans le cadre de la Dotation de Solidarité 2012 / 2014, la seconde est relative la prise en charge des frais de fonctionnement (fluides) des écoles par Alès Agglomération : la prise en charge sera de 50% du montant des factures.

M. VIC ouvre la séance et avant de passer à l'ordre du jour, il demande aux conseillers présents s'il peut rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de la position du conseil municipal sur le rapport annuel 2013 du prix de la qualité du service assainissement collectif. Pas d'opposition. M. VIC présente alors le rapport.

Assainissement collectif – Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article D.2224-3 précisant que le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, adopté par l'établissement public de coopération intercommunale auquel la commune adhère,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-044-0002 du 13 février 2013, portant approbation des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération,

Vu la délibération n° C 2014 _08_39 du Conseil de Communauté en date du 26 juin 2014 approuvant le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif,

Considérant la note ci-jointe établie par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse afin d'informer les collectivités sur son dispositif d'aides et de redevances,

Après en avoir pris connaissance **APPROUVE** le rapport annuel 2013 présenté par le Maire sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Coût 1.27 € le m3 pour 120 m3 en moyenne de consommation par abonné .

Travaux communaux – choix des entreprises

Monsieur le Maire fait part des divers devis sollicités aux artisans ou entrepreneurs :

Ferronnerie : travaux de fourniture et pose d'une grille sur le mur entre l'arrêt de bus et la mairie

deux portillons + grilles sur les murs de à l'école

barrière mobile pour l'accès à la salle polyvalente

devis SARL SD Ferronnerie 15 352.00 € HT

L'Art de la forge 8 829.00 € HT

Anthony DIAZ 9 750.00 € HT

A l'unanimité, l'Art de la forge (Christian BANFI) est retenu

Climatisation de la salle polyvalente

Grand Sud Energie 16 511.71 € HT

Sarl PANTEL 8 423.91 € HT

Thierry AIGOIN 8 080.83 € HT

A l'unanimité, M. Thierry AIGOIN est désigné pour climatiser la salle polyvalente

Maçonnerie : mise en discrétion des locaux poubelles.

Entreprise BOULENC 9 075.75 € HT

Garcia 13 326.00 € HT

A l'unanimité M. Nicolas BOULENC est retenu pour réaliser les travaux.

Acquisition de Jeux pour enfants :

Le conseil municipal souhaite acquérir trois jeux. Leur emplacement reste à définir. Une question se pose au niveau de la sécurité et des risques.

Questions diverses :

- Dans le cadre du FDE 2012 / 2014 : il reste 4 000 € à utiliser. Il est envisagé de refaire des gouttières en zinc ou autres, de la mairie et de la salle polyvalente. Possibilité de placement d'une grille au niveau de l'espace de jeux.
- Curage d'un fossé communal en limite propriété sur 250 ml : le devis s'élève à 1 980 € TTC
- Est-ce légal ? une participation du propriétaire peut être demandée ? est-ce qu'il y a une servitude des propriétaires ? A l'unanimité le conseil municipal refuse ces travaux pour risque de jurisprudence sur tous les fossés.
- Numérotation des immeubles : le devis de la poste s'élève à la somme de 1 050 € HT comprenant toute la prise en charge et la prestation de communication. Les plaques des numéros seront à la charge de la commune.
- Le Cabinet d'Etudes René GAXIEU est désigné pour l'Assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour du zonage d'assainissement et l'élaboration d'un schéma et d'un zonage pluvial. Un devis de 4 300 HT a été fourni, il comprend la constitution du cahier des charges, le contact avec les divers organismes pour les demandes de subvention, le suivi du dossier et les réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.